

QUIZZ « TERRE DE JEUX 2024 »

REGLEMENT DU JEU

**Organisé par la Mairie de Chaville
du 9 au 13 janvier 2023**

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Mairie de Chaville organise du 9 au 13 janvier 2023, à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de 2024, un quizz gratuit et sans obligation d'achat, intitulé «*Quizz Terre de Jeux 2024*».

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU QUIZZ

Ce Quizz est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité ou son lieu de résidence.

ARTICLE 3 : PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT DU JEU

Le questionnaire comporte deux questions par jour sur les jeux olympiques et paralympiques. Seuls les participants ayant validé les deux réponses valides pourront prendre part au tirage au sort.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Le quizz est doté de 10 dossards pour participer l'Ecotrail de Paris du samedi 18 mars 2023.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES LOTS

Le tirage au sort se déroulera le vendredi 13 janvier 2023 à 15h en Mairie sous la responsabilité de l'organisateur. La liste des gagnants sera affichée sur le Facebook de la ville de Chaville. Les gagnants seront contactés par l'organisateur par mail pour récupérer leur dossard (présentation d'une pièce d'identité)

ARTICLE 6 : DEPOT DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement est disponible sur le site Internet de la ville de Chaville à l'adresse suivante : www.ville-chaville.fr.

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Le jeu et l'interprétation du présent règlement est soumis au droit français. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement est tranchée par les agents du service « Jeunesse & Sports » de la Mairie de Chaville.

La participation au Quizz « Terre de Jeu 2024 » implique l'acceptation pleine et entière des dispositions du présent règlement.

La Mairie de Chaville ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à modifier, écourter ou annuler le présent jeu et/ou modifier le présent règlement.

Pour toute question, commentaire ou réclamation concernant le quizz « Terre de jeu 2024 », un courrier doit être transmis à l'adresse suivante : Service « Jeunesse & Sports » 23 rue Carnot - 92370 Chaville.

Toute contestation n'est plus recevable 1 mois après la clôture du quizz.